

Compte rendu de la séance du 11 janvier 2018

COMMUNE DE COUZOU

Séance du 11 janvier 2018

Date de la convocation: 05/01/2018

L'an deux mille dix-huit et le onze janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Claude LAGARDE, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

Représentés: Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT par Sandrine RIVIERE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Anne BAZALGUES

Secrétaire de la séance:

Anne BAZALGUES

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2017

Délibérations :

- 1- Décision modificative pour crédits insuffisants au chapitre 011
- 2- Adhésion et participation au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'ingénierie du Lot » pour 2018
- 3- Convention d'intervention avec le SDAIL adressage communal
- 4- Signature du PV de mise à disposition de la voirie à Cauvaldor
- 5- Précision quant au statut du logement communal à réhabiliter

Questions et informations diverses

Délibérations du conseil:

Décision modificative pour crédits insuffisants au chapitre 011 (DE 2018 001)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6226	Honoraires	1020.00	
6232	Fêtes et cérémonies	480.00	
6411	Personnel titulaire	-1500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Adhésion et participation au SDAIL pour 2018 (DE 2018 002)

Au mois de novembre le Conseil avait déjà délibéré pour l'adhésion au SDAIL. Renseignements pris, celle-ci ne serait effective que pour l'année civile 2017. Il est donc proposé d'adhérer à partir de l'année 2018.

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'adhésion au SDAIL permettra à la Commune de bénéficier d'un ensemble de prestations de conseil. Ce conseil pourra porter sur le plan technique, financier ou administratif moyennant une cotisation annuelle de 146€. La Commune pourra faire appel à ce service dans la limite de 4 journées par an.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'adhérer au SDAIL et par là même à ses services.

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »,
Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »,
- d'approuver les statuts joints en annexe,
- de désigner M. Daniel BOUDOT comme représentant titulaire à l'Assemblée Générale, et M. Laurent CLAVEL comme suppléant,
- d'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Convention d'intervention avec le SDAIL adressage communal (DE 2018_003)

Renseignement pris auprès du SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénieries du lot), celui-ci nous propose une convention d'intervention (de la réflexion à la mise en place) pour la somme de 798€ HT.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter la convention suivante :

COMMUNE DE COUZOU : ADRESSAGE - INTENTION DE LA COMMUNE

Description de l'opération :

L'opération vise à réaliser l'adressage de la commune, c'est à dire le nommage et la numérotation des voies selon les prescriptions nationales, ainsi que l'intégration des données à la Base Adresse Nationale (BAN) et leurs diffusions aux partenaires identifiés.

Enveloppe prévisionnelle : 798 € HT

Calendrier prévisionnel :

Janvier 2018 :

- *Etat des lieux*
- *Nommage*

Février - Mars 2018 :

- *Numérotation*
- *Envoi à la DGFIP et alimentation de la BAN*

2018 - hors convention : recrutement d'une entreprise pour la pose des plaques et des numéros. Cette prestation est réalisée en direct par la Commune.

PROPOSITION SDAIL

Type d'intervention SDAIL : *expertise ponctuelle*

Moyens mis en œuvre :

Gestion de l'opération par la cellule SIG du Service attractivité et information géographique (chef projet : Eric Fournier)

Appui du STR concerné pour expertise du territoire

Contenu détaillé de l'assistance, livrables :

1. Réalisation d'un état des lieux

Livrable : un plan A0

A partir du cadastre et de la BD Adresse de l'IGN, réalisation d'un état des lieux de l'existant sous forme d'une cartographie et d'un fichier Excel. Il recense tous les points bâtis (maisons ou commerces) avec mention de ce qui est déjà nommé dans la base IGN (rues ...).

Réunion de travail avec un plan A0 en support, explication du cadre réglementaire et normatif, exposée de la méthodologie, répartition des tâches.

2. Validation du nommage des voies

Livrable : Atlas des voies, modèle de délibération

La commune sur la base de l'état des lieux valide ou modifie la classification des voies en tenant compte des prescriptions nationales (type de voie, longueur du nom ...).

Réunion téléphonique ou physique de validation du nommage.

Délibération du CM sur les nouveaux noms.

3. Numérotation des voies

Livrable : fichiers des voies normés pour la DGFIP et l'IGN

Numérotation des bâtis recensés (métrique par défaut sauf avis contraire de la commune). Le SDAIL fournit un premier calcul du métrage. Un travail conjoint avec la commune permet ensuite de valider chaque adresse.

4. Envoi des données aux partenaires

Livrable : Récépissés.

Les données validées sont transmises à l'IGN et la Poste pour la mise à jour de la BAN. Elles sont transmises directement aux partenaires suivants : DGFIP, INSEE, SDIS, communauté de communes, FDEL.

Délais : les étapes peuvent se dérouler sur 4 à 8 semaines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour, 2 voix contre, donne un avis favorable à la signature de cette convention et charge Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

Signature du PV de mise à disposition de la voirie à Cauvaldor (DE 2018 004)

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite au transfert de la compétence voirie à Cauvaldor, la Communauté de communes demande à la Commune de signer un procès-verbal de mise à disposition de la voirie d'intérêt communautaire de la Commune de Couzou à la Communauté de communes Cauvaldor, suivant le classement de voirie validé initialement.

Le texte de ce procès-verbal et la carte du classement de voirie sont présentés en séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition à l'unanimité, et charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la validation de ce PV.

Précision quant au statut du logement communal à réhabiliter (DE 2018 005)

Monsieur le Maire indique que, pour pouvoir percevoir certaines aides sollicitées pour le financement des travaux de réhabilitation du logement communal, il est nécessaire de préciser qu'il s'agira, comme précédemment, d'un logement conventionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de confirmer que le logement communal sera bien un logement conventionné.

Questions et informations diverses :

- Les vœux du Président de CAUVALDOR se tiendront le 19 janvier à 18h30 à la salle de Thégra. (L'invitation a été transmise par mail aux Conseillers),
- Monsieur le Maire fait part des vœux reçus de nombreuses communes, Conseil Départemental et Régional associations ainsi-que les parlementaires,
- Recensement : au 1^{er} janvier le nombre d'habitants retenus pour la commune est de 97 résidents et 4 comptés à part. Compte tenu des départs de fin d'année, les chiffres seront bien en-deçà l'année prochaine. Le problème se ressentira aussi en termes de dotations qui sont, pour l'état, calculées par habitant,
- Au cours de l'année 2017, des techniciens de l'IGN (institut géographique national) sont venu sur la commune pour réviser les repères de nivellement sur Couzou (un repère de nivellement est un point matérialisé dont l'altitude est fixée) Ils sont utiles pour l'aménagement du territoire et les maitres d'ouvrage. Maintenant 3 repères sont implantés sur Couzou,
- A la Mairie nous avons reçu une information sur une formation qui sera dispensée par l'AMF pour « l'organisation de manifestations dans la commune ». Document transmis au comité des fêtes,
- Suite à l'audience au Tribunal Administratif de Toulouse du mois de novembre et le rendu du 12 décembre, la Communauté de Communes de Labastide Murat peut continuer à exister car l'arrêté de la Préfète stipulant sa fusion avec la Bouriane est annulée. Les demandes pour l'agrandissement vers les communes souhaitant rejoindre ce territoire (dont Couzou) vont être relancées. Nous attendons la décision du Préfet qui devrait rapidement acter ces intégrations. Par contre nous ne savons pas encore quelle sera la date de naissance de cette communauté agrandie. Selon les chiffres de recensement ce nouveau périmètre aurait 5160 habitants donc au-dessus des 5000 requis,
- Lors du renouvellement des derniers lampadaires d'éclairage public, un dossier avait été déposé au Parc dans le cadre du TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) mais n'avait ensuite pas été retenu. Dernièrement nous avons été sollicités pour voir si éventuellement le projet pourrait malgré tout être éligible dans le cadre des économies

d'énergie. Le dossier est en cours d'analyse. Nous verrons bien si nous rentrons dans les critères et toucherons quelque chose,

- Dans le cadre de Natura 2000, monsieur le Maire avait souhaité depuis plusieurs années qu'un panneau du type « totem » soit implanté sur le couderc près du lieu de pic-nic, beaucoup de monde circulant. Il pouvait contenir des informations utiles envers les visiteurs sur Natura 2000, le Parc et la commune. Pour 2018 le projet est acté et doit se faire,
- WI-FI : monsieur le Maire avait candidaté pour l'implantation d'une borne à la Mairie suite à l'appel du Conseil Départemental. Compte tenu du nombre de demandes, le département a pris l'engagement de prendre en charge les installations dans toutes les communes du Lot. Par contre chaque commune en paiera l'abonnement. Cette borne sera implantée à la Mairie
- CAUVALDOR : suite à des désaccords dans la gestion de compétences, notamment financière, le maire de Saint-Céré a démissionné de son poste de 1^{er} vice-président chargé des finances,
- La prochaine séance du Conseil sera pour partie consacrée aux échanges sur projets envisagés et possibles pour l'année qui vient. Ce travail nous servira à élaborer puis à inscrire les programmes au budget 2018.

L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 22h15. La prochaine séance sera fixée en fonction de l'actualité.

Le Maire

Daniel Boudot

